



Clef Verte

sas hotel ker lann

Avis du jury initial

Le Jury regrette que vous n'ayez pas répondu aux différentes relances téléphoniques et mails de l'équipe. Malgré les actions déjà accomplies il a constaté qu'il subsistait encore des critères impératifs non satisfaits dans votre dossier. Le Jury ne peut donc pas vous accorder le label cette année.

Suite à cette décision, le Jury vous informe que vous avez la possibilité de déposer un recours en ligne jusqu'au 12 Novembre 2025 dernier délai. Pour cela vous devrez vous connecter à votre espace professionnel, aller sur la page "Avis du Jury" et cliquer sur "Demander un recours". Un court texte de justification vous est demandé. Votre dossier sera alors déverrouillé et vous devrez télécharger tous les éléments justifiant de votre progression sur les critères impératifs encore non satisfaits.

Toute l'équipe Clef Verte se tient à votre disposition pour vous accompagner et vous conseiller.

Avis du jury de recours

Suite à votre demande de recours, le Jury a réétudié votre dossier en prenant en considération les éléments ajoutés et est heureux de vous accorder le label Clef Verte 2026. Le Jury a noté que des actions étaient en cours pour satisfaire les 2 critères impératifs non validés actuellement.

D'ici la fin décembre 2025 pour le critère 71 et la fin mars 2026 pour le critère 56, le Jury vous demande de télécharger dans votre dossier les éléments précisés ci-après. Le Jury attire votre attention sur le fait que la non-réalisation de l'engagement pris dans les délais impartis pourra remettre en cause la labellisation accordée. La mise en place des actions correctrices sera vérifiée lors de votre prochain audit.

Critère 56 : « Les lumières extérieures (allées, parkings...) sont éteintes quand elles ne sont pas indispensables ». Merci pour vos efforts concernant la régulation de l'éclairage extérieur ainsi que pour votre patio. Nous vous remercions d'ajouter au dossier la proposition de faisabilité de votre électricien ainsi qu'un devis validé et signé pour les installations de détecteurs sur votre parking qui seront contrôlées lors de l'audit de l'année prochaine. Nous avons bien noté qu'étant en zone aéroportuaire sans éclairage public autour, le totem et/ou l'enseigne extérieure de votre établissement ne peuvent être éteints en heures creuses la nuit. Vous étudierez plus tard l'idée de désolidariser les 2 enseignes.

Critère 71 : « Au moins 75 % des robinets ont un débit inférieur à 8L/min ». Devis signé et validé le 5/11/25 pour intervention de votre plombier : pose mousseurs lavabos (66) et régulateurs débit sur douches (58). La pose a commencé et sera terminée aux alentours du 24 novembre 2025. Nous vous remercions d'ajouter l'attestation de votre plombier lors de la fin des travaux. Ce critère sera contrôlé lors de l'audit l'année prochaine.

Le reste de votre dossier démontre un engagement environnemental de qualité, le Jury vous encourage à poursuivre dans ce sens.

N'hésitez pas à tenir l'équipe informée de vos futurs projets à l'aide de photos et de vos retours d'expériences, ceci afin de permettre la valorisation de votre engagement et d'alimenter notre outil de partage des bonnes pratiques. Vos actions pourraient devenir des exemples pour les établissements du réseau Clef Verte.

Le Jury et toute l'équipe Clef Verte vous souhaitent une excellente continuation.



Le label Clef Verte est un programme de Teragir.

115 rue du Faubourg Poissonnière 75009 Paris

Tél 01 45 49 05 80

teragir.org



greenkey.global